



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation**

n° 32.2020-09.22-001

**ELECTIONS SENATORIALES
du 27 septembre 2020**

**Arrêté modifiant l'arrêté du 16 septembre 2020
fixant la liste des candidats au 1^{er} tour**

**Le Préfet,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU les déclarations de candidatures définitivement enregistrées ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2020 fixant la liste des candidats au premier tour ;

VU le courrier adressé le 21 septembre 2020 par Monsieur Philippe BARON sollicitant la modification de la nuance politique qui lui a été attribuée ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des candidats et de leurs remplaçants, enregistrés pour le 1^{er} tour des élections sénatoriales pour pourvoir les deux sièges de sénateurs dans le département du Gers, est modifiée comme suit :

Candidats	Nuances des candidats	Remplaçants
M. Pierre DULONG	DVD	Mme Marie-Martine DALLA-BARBA
M. Raymond VALL	RDG	Mme Sylvie THEYE
M. Franck MONTAUGÉ	SOC	Mme Céline SALLES
M. Alain DUFFOURG	DVD	Mme Isabelle TINTANE
Mme Annabelle SKOWRONEK	COM	M. Bruno GABRIEL
M. Jean-Luc YELMA	RN	Mme Béatrice DUCLOS
M. Philippe BARON	REM	Mme Karine MONFORT
M. Romain DUPORT	DIV	Mme Sarah DESPEAUX

Article 2 –

Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture, dans les bureaux de vote et mis en ligne sur le site des services de l'État, et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le **22 SEP. 2020**

Le Préfet,

Xavier BRUNETIERE